



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU vendredi 16 décembre 2022**  
**N°56**

Nombre de conseillers  
Présents : 9  
Absents : 6  
Excusés avec pouvoir : 2  
Votants : 11

Date de convocation :  
08/12/2022  
Objet : Adhésion au  
groupe SACPA

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel Klingler, Maire ;  
Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Emmanuel PETAT, Cédric Butzer, Alain Peillon.

Membres excusés : Marie Villecourt a donné procuration à Sandrine Bricourt – Morgan Michalet a donné procuration à Josiane Charmont – Eric Elie.

Absents : Cindy Rochereau – Denis Renault – Romain Grillot

Monsieur le Maire rappelle que la loi oblige les communes à être affilié à une fourrière si elle n'en possède pas une. Notre contrat signé avec le prestataire SACPA, en charge de la capture, du ramassage, du transport des animaux divagants, blessés ou dangereux ou décédés sur la voie publique et de leur accueil en centre animalier, est arrivé à échéance le 31/12/2021. Il explique qu'ils peuvent intervenir 24h/24h et 7 jours sur 7 dans un délai de 2 heures.

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs :

0.972€ par habitant pour un cout annuel qui s'élève à :  
1370 x 0.972€ = 1331.64€HT.

La date de mise en application de ce contrat sera le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le contrat a une durée d'un an (jusqu'au 31/12/2023) et pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le choix de la fourrière SAS SACPA au coût de 0.972€ par habitant par an soit un total de 1331.64€HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat ainsi que tous les documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Lionel Klingler

